

Information riverains

Faubourg des Vosges, Route de Colmar

Objet : Travaux de voirie et de requalification des espaces publics du Faubourg des Vosges et de la route de Colmar

Réf. : 268/ST/LC

Dossier suivi par : Ludovic CONTE

Service Technique

☎ 03 89 37 94 90

lconte@mairie-wintzenheim.fr

Madame, Monsieur,

Soucieuse de préserver et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, la ville de Wintzenheim réalisera des travaux de requalification de l'espace public Faubourg des Vosges et route de Colmar. **L'objectif est de rendre ces lieux plus sûrs pour que chacun, piéton, cycliste ou automobiliste, puisse circuler en toute sécurité dans une rue agréable, verdoyante et accessible.**

A compter du mois de janvier prochain et pour une durée de trois mois, des travaux préalables aux aménagements routiers et paysagers seront réalisés :

- . Du 8 janvier au 16 février 2024, tronçon compris entre la rue du Bouleau et la rue du Flachsland, création d'une liaison Haute Tension ;
- . Du 08 janvier au 8 mars 2024, tronçon compris entre la rue du Bouleau et la rue du Flachsland, renouvellement et extension du réseau gaz ;
- . Du 29 janvier au 28 mars 2024, tronçon compris entre la rue des Trois Châteaux et la rue Feldkirch, renouvellement du réseau et des branchements eau potable.

A compter du mois d'avril, la ville débutera les travaux de réaménagement des deux rues pour une durée prévisionnelle de 6 mois. **Ces travaux permettront notamment la requalification des trottoirs, de la voie et des stationnements, les plantations d'arbres et d'arbustes et la mise en place d'une noue.**

Les travaux pour ces deux voies s'effectueront en deux phases :

PHASE 1 tronçon compris entre la rue des Trois Châteaux et la rue du Bouleau en 2024 ;

PHASE 2 tronçon compris entre la rue du Bouleau et la rue du Flachsland en 2025.

Nous vous demandons de respecter les zones de travaux afin que les entreprises attributaires du marché de travaux puissent vous livrer la voirie le plus rapidement possible. Nous vous assurons que tout sera mis en œuvre pour votre sécurité et limiter les désagréments causés par le chantier.

Nous vous prions d'ores et déjà de bien vouloir excuser la gêne temporaire occasionnée. Les services municipaux seront à votre disposition pour tout problème rencontré lors de son exécution.

Restant à votre écoute, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.



Pour le Maire,
Denis ARNDT
Adjoint délégué à l'urbanisme, à la voirie
À l'action foncière et aux travaux